



Le DPI : le premier pas vers l'élevage des êtres humains



Par le référendum du 14 juin 2015, les citoyens suisses ont accepté la révision de la constitution qui permet le diagnostic préimplantatoire (DPI) chez les enfants non nés. Le diagnostic préimplantatoire consiste en un examen médical destiné à détecter d'éventuelles anomalies génétiques d'un embryon conçu après fécondation in vitro et avant que celui-ci soit implanté dans l'utérus. Pour cela il faut prélever sous microscope une ou plusieurs cellules de l'embryon.

Par le référendum du 14 juin 2015, les citoyens suisses ont accepté la révision de la constitution qui permet le diagnostic préimplantatoire (DPI) chez les enfants non nés. Le diagnostic préimplantatoire consiste en un examen médical destiné à détecter d'éventuelles anomalies génétiques d'un embryon conçu après fécondation in vitro et avant que celui-ci soit implanté dans l'utérus. Pour cela il faut prélever sous microscope une ou plusieurs cellules de l'embryon.

La campagne précédent ce vote en faveur de la révision constitutionnelle, a avancé l'argument que par cette méthode, des couples stériles auraient aussi une chance d'avoir un enfant en bonne santé. Le diagnostic préimplantatoire serait une pratique éprouvée et sûre selon ce que disent les médias principaux.

Mais ce fait ne peut pas être confirmé par les études médicales et scientifiques. Parmi les scientifiques, le diagnostic préimplantatoire est plutôt considéré comme une pratique à son stade expérimental. Pour 1 enfant viable né après un DPI, 40 embryons en moyenne sont sacrifiés, c'est-à-dire 40 frères et sœurs de l'enfant ; en effet, le prélèvement de cellules endommage gravement les embryons.

Le seul et unique but de la science et de l'industrie médicale est-il vraiment de satisfaire le désir d'enfant chez des couples stériles ? Ou bien l'introduction du DPI servirait-elle aussi un objectif tout à fait différent ? Par cette technique, une liste complète du patrimoine génétique de l'embryon peut être établie. Le nombre exact des chromosomes et en fin de compte chaque séquence de gènes de ce futur être humain est ainsi répertorié. Le DPI est donc la technologie fondamentale pour pouvoir examiner les gènes du futur être humain. Par le changement du texte fondateur de la constitution, il est donc aussi permis en Suisse d'effectuer maintenant cette pratique et de faire de la recherche.

Des chercheurs chinois ont révélé cette année avec leurs expériences, ce que la science s'efforce d'atteindre. C'est la première fois que le patrimoine génétique a été modifié. Ils ont retiré aux embryons le gène responsable d'une maladie héréditaire. Le Dr Nikolaus Knoepffler, philosophe et chef du centre d'éthique de l'université de Léna estime, je cite : « On a déjà modifié l'ADN des animaux, il n'y a qu'un pas pour le faire avec l'être humain. (...) On n'obtient pas du tout de bons résultats quand ces modifications sont faites avec des embryons humains. Ils correspondent aux expérimentations animales. (...) Un très grand nombre d'embryons d'animaux périssent parce que la modification de gène ne fonctionne

pas. » Fin de citation. Les statistiques montrent que chez les embryons humains, le prélèvement de gènes a pour résultat que sur 10 embryons malades seulement 1 seul enfant en bonne santé va venir au monde. Et tous les 9 autres embryons traités naissent avec la maladie et peuvent même présenter en outre d'autres dommages lourds, causés par la pratique du prélèvement des gènes.

Chers téléspectateurs, le « oui » au diagnostic préimplantatoire, et donc aux examens génétiques au premier stade de la vie humaine, mènera à de grands changements dans la science et dans la médecine des prochaines décennies. Le prochain pas ouvrira la porte aux chercheurs pour effectuer des expériences avec les gènes d'êtres humains. Officiellement cela est sensé guérir des maladies héréditaires graves. Mais dans le passé la médecine et la science n'ont jamais durablement respecté les principes éthiques. A terme, le DPI est manifestement le 1er pas en direction de la production artificielle d'êtres humains avec des qualités prédéfinies.

Des médecins, des politiciens et diverses autres organisations mettent en place un référendum pour lutter contre le changement de la législation de la médecine reproductive et contre le diagnostic préimplantatoire illimité. Le délai de 100 jours de ce référendum a commencé le 1er septembre. Vous trouverez plus d'informations et la feuille de signatures sous le lien suivant : <http://www.fmedg-nein.ch/nein-zu-diesem-fortpflanzungsmedizingesetz/#c9644>

de Claudia H.

Sources:

<https://www.admin.ch/ch/d/gg/pc/documents/1635/Ergebnis.pdf>
<http://www.fmedg-nein.ch/nein-zu-diesem-fortpflanzungsmedizingesetz/#c9644>
<http://www.human-life.ch/newsdetails.php?recordID=178>
<http://www.gmx.ch/magazine/wissen/erbgut-manipulation-weit-art-supermensch-30597646>
<http://www.spiegel.de/wissenschaft/medizin/forscher-manipulieren-gene-menschlicher-embryonen-a-1030142.html>

Cela pourrait aussi vous intéresser:

#InitiativesPopulairesSuisses - populaires suisses -
www.kla.tv/InitiativesPopulairesSuisses

Kla.TV – Des nouvelles alternatives... libres – indépendantes – non censurées...



- ➔ ce que les médias ne devraient pas dissimuler...
- ➔ peu entendu, du peuple pour le peuple...
- ➔ des informations régulières sur www.kla.tv/fr

Ça vaut la peine de rester avec nous!

Vous pouvez vous abonner gratuitement à notre newsletter: www.kla.tv/abo-fr

Avis de sécurité:

Les contre voix sont malheureusement de plus en plus censurées et réprimées. Tant que nous ne nous orientons pas en fonction des intérêts et des idéologies de la système presse, nous devons toujours nous attendre à ce que des prétextes soient recherchés pour bloquer ou supprimer Kla.TV.

Alors mettez-vous dès aujourd'hui en réseau en dehors d'internet!

Cliquez ici: www.kla.tv/vernetzung&lang=fr

Licence:  *Licence Creative Commons avec attribution*

Il est permis de diffuser et d'utiliser notre matériel avec l'attribution! Toutefois, le matériel ne peut pas être utilisé hors contexte. Cependant pour les institutions financées avec la redevance audio-visuelle, ceci n'est autorisé qu'avec notre accord. Des infractions peuvent entraîner des poursuites.